

## MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE

**Adoptée 38 voix pour, 3 abstentions et 3 contre.**

Le remplacement de la Taxe Professionnelle par un dispositif très confus et déjà plusieurs fois remanié, ne peut cacher le double objectif poursuivi par le Président de la République et son gouvernement.

Répondant avec zèle aux exigences du MEDEF, le projet aboutit en fait à réduire tout à la fois la contribution des entreprises à la solidarité territoriale, entraînant un report de charges sur les familles, et une réduction des dépenses et des missions publiques et donc des services rendus aux populations générant encore et toujours plus d'inégalité.

Si le texte est adopté il entraînera un encadrement drastique de l'investissement public **qui repose à 75 %** sur les collectivités avec de graves conséquences sur l'emploi. En fait ce sont les missions publiques d'éducation, sociales, environnementales, de culture, de sport etc ..qui seront laminées, mais aussi le développement économique, l'aménagement, les infrastructures ; ce sont aussi les entreprises qui en pâtiront.

Du même coup les communes ou leur groupement seront contraints à puiser toujours plus dans le pouvoir d'achat des ménages pour équilibrer leur budget puisque le financement venant des entreprises ne représentera plus, en moyenne, que 25 % de leurs recettes, contre 50 % à ce jour. Les Départements et Régions qui percevront l'essentiel de la nouvelle taxe économique n'auront même plus la possibilité d'en fixer le taux. Privées de la compétence générale, ces institutions se verront également confisquer toute marge de manœuvre financière, les rendant complètement dépendantes du pouvoir d'Etat.

C'est d'une autre réforme de la fiscalité locale dont les collectivités locales ont besoin, une réforme qui sache allier la progressivité de l'impôt pour plus de justice sociale et une contribution des entreprises favorable à l'emploi, en taxant les actifs financiers pour instituer une péréquation nationale propice à la solidarité et à l'égalité territoriale.

Les autres taxes qui leur seront attribuées resteront des recettes aléatoires, fluctuantes ne permettant pas d'asseoir une politique à long terme. Si on ajoute qu'elles ne disposeraient que de compétences spécialisées, peu propices à articuler les conditions du développement durable : économiques, sociales, environnementales; on peut s'interroger sur la sincérité des intentions écologiques affichées.

Le Gouvernement a décidé de passer en force et d'intégrer cette réforme régressive dans la loi de finance pour 2010, fixant ainsi de manière autoritaire un cadre financier défavorable aux services publics et aux familles.

Le conseil général de la Gironde s'oppose à cette mesure qui menace plus de 220 Millions d'euros de ses recettes de fonctionnement soit près de la moitié du produit des impositions directes, et va s'employer à en faire connaître les conséquences aux Girondines et aux Girondins.

Au regard des graves conséquences pour les actions menées par le Conseil Général de la Gironde notamment en ce qui concerne les politiques de solidarité, le Conseil Général demande la suspension de ce projet de réforme pour se donner le temps d'une réelle concertation permettant de dégager une réforme de la fiscalité locale préservant durablement les moyens d'action des collectivités locales.